

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **21/6/2022**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Présentation du rapport "Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale"	
Vote et Déclarations	5
Présentation du rapport "Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?"	
Vote et Déclarations	7
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Rapport d'activité 2021 de la Région Bourgogne-Franche-Comté	10
Compte administratif de l'exercice 2021 de la Région Bourgogne-Franche-Comté	11
Budget supplémentaire 2022	14
Avenant n° 4 au Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)	17
Approbation des CPIER du Massif des Vosges et du Massif central 2021-2027	18
Approbation du CPIER du Bassin de la Loire 2021-2027	21
Adaptation au changement climatique Déclaration d'engagement commune	22
SRDEII 2022-2028	25
Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF)	29
Contrat de développement fluvestre "Loire Itinérances" 2022-2027	30
La Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024	31



propos introductif du président

Mes chers collègues,

J'ai grand plaisir à vous retrouver, physiquement, en ce premier jour d'été, dans cette salle de la CCI à Besançon.

Je tiens à remercier Joseph Battault qui, en mon absence pour cause de Covid, a présidé la séance précédente, le 10 mai dernier, à Dijon.

Je salue les vice-présidents du Conseil régional : Nicolas Soret, qui sera présent pour la matinée, et Michel Neugnot, nous rejoindra pour le déjeuner et restera l'après-midi.

La situation mondiale, vous le savez, est difficile, crise sanitaire, guerre, tensions sur les matières essentielles, alimentaires, énergie mais aussi inflation, emploi...

Les problématiques du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité sont à prendre en compte d'urgence.

Ceci n'est pas sans impact sur nos territoires et sur chacune et chacun d'entre nous.

Les sujets que nous aborderons durant cette séance plénière témoignent de cet impact local et de l'impératif d'agir.

Notre assemblée n'est pas épargnée. Des questionnements nombreux émergent, tant pratiques pour certains d'entre eux, que sur le fond de notre expression.

Quelles modalités pour nous réunir ? Présence, visioconférence, mixte, question de la distance à parcourir, de la circulation toujours effective du virus, de la multiplication des groupes de travail...

Comment dans ces conditions, pouvoir continuer à construire une parole collective forte, s'inscrivant dans la raison même de l'existence d'un CESER ?

Permettez-moi de le rappeler avec l'article L4134-1 du code général des collectivités qui précise que le CESER "a pour missions d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales".

Comme je l'ai souligné à l'occasion de la première rencontre de nos "exécutifs" (Bureau pour le CESER) qui s'est tenue, le 3 juin dernier, cette place auprès du Conseil régional nous oblige et nous l'exerçons par les AVIS que nous formulons dont la pertinence repose sur nos PRÉCONISATIONS. Cela nécessite une implication de chaque conseillère et conseiller et force est de constater que cette implication est en net retrait, ce qui témoigne, ici aussi, de l'impact des bouleversements que nous connaissons et entrevoyons pour notre société.

Le Bureau du 8 juillet prochain, sera intégralement consacré à cette question de l'investissement des conseillers. Au-delà du partage des constats, qui sont malheureusement nombreux, il conviendra de dégager des solutions afin de remédier à cette situation de perte de sens. Chacune de vos propositions en ce domaine sera la bienvenue !

Cette situation qui peut se manifester sous diverses formes, manque d'engagement, désintérêt, contestations, appréhensions, repli sur soi, abstention comme nous venons encore une fois de le constater à l'occasion des dernières élections, traverse toute notre société.

Dans cette matinée, Hubert Belz et Richard Béraud seront les rapporteurs de l'autosaisine

"Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?".

Elle résulte d'un travail conduit par la commission Économie-Emploi présidée par Nicole Guyot. Un groupe de travail sur le fait transfrontalier a été mis en place début 2021. Alexandre Moine et François Roche-Bruyn restitueront le travail d'enquête et d'analyse conséquent qui a été mené, sur la base d'une feuille de route spécifique, à travers le rapport intitulé "Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale".

Françoise Bévalot notre vice-présidente en charge du suivi des relations interrégionales a animé, avec toute sa conviction, ce groupe de travail.

Cette restitution aura lieu en début d'après-midi.

S'agissant des rapports soumis par le Conseil régional :

- Les projets d'avis sur les rapports financiers, compte administratif, budget supplémentaire, et avenant au PAIR, seront présentés par Vincent Delatte.
- Christophe Desmedt présentera le projet d'avis sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et internationalisation (SRDEII) 2022-2028

Comme indiqué au début de mes propos, les autres sujets de notre ordre du jour témoignent aussi de l'obligation d'agir :

- Feuille de route régionale de la transition énergétique 2022-2024, projet d'avis présenté par Michel Bleuze.
- Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF), avec Caroline Debouvry.
- Contrat de développement fluvestre "Loire Itinérances" 2022-2027", par Didier Michel.
- Approbation des CPIER du Massif du Vosges et du Massif central et du Bassin de la Loire 2021-2027, pour lesquelles Annick Guyénot sera rapporteure.
- Déclaration d'engagement commune sur l'Adaptation au changement climatique - déclaration d'engagement commune, par Corinne Molina.
- J'interviendrai très brièvement sur le Rapport d'Activité 2021 de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui nous a été transmis cette année.

Mes chers collègues, avant de vous donner la parole pour d'éventuelles déclarations préalables à l'ordre du jour, je vous présente Alice Pauchard, étudiante en sciences politiques et en droit qui assiste à notre plénière. Elle est accueillie au sein du secrétariat général dans le cadre d'un stage. Bienvenue à vous !

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions).

Déclarations

Caroline Debouvry, au nom du 1^{er} collège

Le premier collège remercie le groupe de travail pour le rapport présenté.

Il a pris connaissance de la demande d'audition de Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et aurait préféré que celle-ci se déroule avant la présentation des travaux du groupe en séance plénière du CESER.

La démocratie en a décidé autrement.

De ce fait, le premier collège demande que le groupe reçoive Madame la Présidente du Conseil régional, assure le suivi de ses travaux après l'audition de la Présidente et en rende compte lors de la prochaine séance plénière du CESER.

Joseph Battault, au nom de la CFDT

La proximité de la Suisse est un élément important constitutif de notre région. La CFDT se félicite que le CESER s'exprime sur cette réalité. Lors de l'examen de la note d'opportunité par le Bureau en février 2021 nous nous étions exprimés y compris par écrit. Nos objectifs énoncés nous servent aujourd'hui de référence pour nous exprimer sur cet avis et décider de notre vote. Reprenons ce que nous avons dit :

- Premièrement, nous rappelons que cette proximité est UNE des réalités territoriales régionales, d'autres existent, ce n'est ni la seule, ni la plus importante.

- Deuxièmement, nous disions : "Ce travail sur le transfrontalier doit s'ancrer sur une analyse des réalités de cette situation et ne pas se limiter à l'énonciation de 32 000 navetteurs. Quels échanges réels ? Quelles réalités sociales, économiques, culturelles, démographiques, sur l'habitat ? Quelles conséquences pour nos systèmes de formation, de protection sociale, sur les infrastructures ?"

À titre d'exemple sur l'économie. Le Doubs et le Jura représentent plus de la moitié des exportations régionales vers la Suisse. Les exportations de ces départements se font principalement sur l'automobile, les produits chimiques et le plastique, une analyse prospective est à réaliser, car ces 3 industries vont être largement percutées dans les années qui viennent au regard de leur impact environnemental et écologique.

Nous pourrions continuer ainsi sur beaucoup d'autres sujets qui s'étendent à l'ensemble de la région : mobilités, tourisme, commerce du vin, culture et événementiel, etc.

"Ensuite seulement on pourra mesurer la pertinence des politiques publiques mises en place, ou des effets de leur absence, ainsi que des dispositifs mis en place." Or on ne trouve aucune analyse de ces enjeux dans l'avis. C'est pourtant la force et la légitimité de notre assemblée de la société civile organisée de porter le vécu des citoyens et pour la CFDT le vécu des travailleurs.

- Le troisième point interrogeait l'avis sur le périmètre de son analyse : est-ce la totalité de la région qui est concernée comme le suggère le titre ou bien nous limitons-nous seulement à l'Arc Jurassien ?

Faute d'avoir abordé et présenté dans l'avis ces trois questions : quels enjeux, quel périmètre d'influence du voisinage, et quelle articulation avec les autres réalités territoriales, celui-ci se replie sur la dimension institutionnelle d'éventuelles coopérations. Mais que sont les institutions sans mission, sans projet, sans politique ? Alors on se concentre sur l'organisation jusque dans les moindres détails, en sortant de notre rôle de porteur du vécu des habitants.

Enfin pour terminer, la 27^e et dernière préconisation propose de renommer la Maison de l'Europe en Maison de l'Europe et de la Suisse. Comparer l'Europe et la Suisse nous paraît hors de propos. Mais cette proposition montre la disproportion qui est attribuée à la relation avec ce pays.

Pour toutes ces raisons, la CFDT ne votera pas cet avis et s'abstiendra.

Dominique Gallet, au nom de la CGT

Prendre la mesure de la proximité de la Suisse, une question régionale : oui.

C'est aussi en parallèle comment prendre la mesure de la proximité avec les régions Grand Est, Île-de-France, Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes ? Comment sont elles aussi des questions régionales et pas seulement l'affaire des territoires limitrophes ? Le faisons-nous vraiment ? Les effets frontières existent dans chaque territoire infrarégional même s'ils sont très différents.

Prendre la mesure pour coopérer, oui.

S'ouvrir à la coopération est un enjeu présent dès la première ligne de cet avis.

Coopérer, c'est "prendre part, concourir à une oeuvre commune ; contribuer, participer" (définition le Larousse), c'est donc faire à deux ou plus pour concevoir, construire, réaliser... Ensemble.

Ceci implique donc de travailler avec la Suisse et les Suisses. Il s'agit de comprendre comment eux prennent aussi en compte cette proximité. La coopération est-elle aussi un enjeu pour la Suisse en dehors de la recherche d'un réservoir de main-d'oeuvre qualifiée et flexible ou de lieux de consommation à moindre coût ?

Or la Suisse est étrangement absente de ce travail sans audition ou échange avec des acteurs, par exemple des cantons limitrophes, notamment de l'Arc jurassien, sans proposition de rencontres et de travaux communs...

L'avis nous indique uniquement comment nos voisins de Grand Est et d'AURA travaillent les questions transfrontalières dans des contextes fort différents.

La coopération institutionnelle construite depuis une quarantaine d'années s'essouffle avec le constat de difficultés pour mettre en oeuvre des actions concrètes. Elle ne suffit donc pas.

La lecture de l'avis nous donne trop l'impression que la construction de la coopération transfrontalière ne serait qu'une affaire de gouvernance bourguigno-franc-comtoise en créant les bons dispositifs.

Nous ne le pensons pas.

Il nous semble que la question essentielle n'est pas comment faire mais pour quoi faire : qu'attendons-nous de cette coopération ? Quelles thématiques voulons-nous travailler ensemble ? Pour construire quels projets ?

Pour la CGT, la coopération doit permettre de mieux répondre aux besoins des populations, pour un développement équilibré sur les plans économiques et donc de l'emploi, des services publics, de l'aménagement du territoire... Elle ne peut se construire dans la concurrence ou dans la dépendance de l'un à l'autre.

Parce que cet avis reste très institutionnel, loin des populations, loin des travailleurs, le groupe CGT s'abstiendra.

Yves BARD, au nom de la CARSAT

On ne m'empêchera pas de penser que l'attitude la plus politique et la plus diplomatique aurait été que Madame la Présidente de Région assiste à notre séance plénière et ainsi puisse expliquer sa stratégie politique transfrontalière avec la Suisse et apporter en complément les éléments qui lui semble manquer dans cette autosaisine. Son intervention aurait été de ce fait annexée à nos travaux. Cette attitude est pour moi plus épidermique que raisonnée et je regrette sincèrement l'ampleur et la tournure que tout cela prend.

Transition, transformation, mutation :

Comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Introduction de **Nicole Guyot**, présidente de la commission Économie-Emploi

Transition, transformation, mutation, comment maintenir et développer l'emploi en BFC :

Vaste sujet complexe que notre commission a souhaité traiter, compte tenu des changements profonds générés par la crise sanitaire et qui se sont encore amplifiés avec la révolution électrique et climatique.

Le monde du travail connaît un véritable bouleversement avec de nouvelles perspectives en constante évolution pour n'en citer que quelques unes : chômage partiel, télétravail, changement de lieu résidentiel, remise en question du poste occupé avec recherche de poste plus stable, recherche d'équilibre de vie entre vie professionnelle et vie personnelle, recherche de nouvelles orientations... En parallèle, nombre d'entreprises ne trouvent pas à recruter, et ce, dans de nombreux secteurs d'activité (hôtellerie, café, restauration, BTP, industrie, santé, transport, commerce, agriculture etc.).

La Région a fait de l'Emploi une de ses priorités, aussi nous avons choisi de mener une réflexion sur une de ses spécificités, notamment la ruralité où les difficultés de recrutement nous sont apparues plus sensibles qu'en métropole, en raison de diverses problématiques que vous allez retrouver dans cette autosaisine.

Nos travaux ont débuté en janvier 2021 et compte tenu de cette date, certains états statistiques, INSEE, Pôle Emploi, ne peuvent être plus récents et je tenais à le préciser.

Mais depuis nous ne pouvons que constater malgré tout que de nombreuses offres d'emploi continuent à ne pas être pourvues.

Cette autosaisine sur l'emploi a pris un certain temps vu l'immensité du sujet traité, mais également d'autres travaux importants menés sur des contributions du SRDEII, la feuille de route automobile, l'évaluation de la commande publique, et pour notre chargé de mission Christophe le suivi d'une 2^e autosaisine sur Astran.

Nous aurions certainement pu améliorer, développer, modifier encore cette dernière, mais face à l'actualité et la nouvelle crise économique liée à la guerre en Ukraine, le choix a été pris de ne pas reporter.

De plus, le moment nous paraissait opportun par rapport au nouveau SRDEII qui présente une synergie avec quelques unes de nos réflexions. Je remercie tous les membres de la commission, tout particulièrement les membres ayant participé aux premiers groupes de travail sur les 4 thématiques retenues, ainsi que le groupe de travail rédaction qui a contribué avec nos 2 rapporteurs pendant plusieurs mois.

Mes remerciements sont également pour Christophe, chargé d'études, Agnès qui a suivi notre groupe rédaction, mais aussi Valérie, Jean-François qui ont participé à l'élaboration finale de mise en forme.

Merci aux différents intervenants et intervenantes dont les noms figurent sur nos documents pour leur disponibilité et l'apport de leur expertise dans des conditions pas toujours très faciles (visioconférence).

Nous espérons de par cette autosaisine, avoir pu répondre modestement à quelques unes de vos interrogations, étant conscients que la tâche est encore longue, et que l'emploi reste un challenge pour les années à venir.

Déclarations

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

Et si on parlait dialogue social dans les entreprises ?

Intervention réalisée à partir des échanges entre Jean Besançon directeur de l'Université ouvertes des compétences (UDOC) et Catherine Perret membre de la direction confédérale CGT

C'est une figure tellement ressassée dans notre pays qu'elle paraît une évidence : dans les entreprises, les dirigeants dirigent et les syndicats s'opposent. Dans cette vision, les syndicalistes sont naturellement contre tout changement, crispés sur les acquis et la feuille de paie et évoluer leur est bien difficile. Pourtant, beaucoup d'entreprises ont réussi à instituer un dialogue social de qualité ce qui semble terriblement manquer au regard de diverses études dans notre région. En France, contrairement à d'autres pays (Allemagne, Hollande, Suède...) les salariés n'ont pas de place dans les instances de gouvernance des entreprises. Alors, que se passerait-il si les salariés participaient en plus à la définition des orientations de l'entreprise, en prenant toute leur place dans les conseils d'administration ?

C'est une question majeure, qui prend un relief particulier aujourd'hui. Où de plus en plus d'entreprises peinent à attirer ou retenir des salariés. Et où de plus en plus de salariés, jeunes bien sûr, mais moins jeunes aussi, ne se sentent plus engagés au travail.

Si les salariés ne se sentent pas écoutés, ils finissent par partir. Ou par désertier, à tout le moins dans leur tête. Et sans engagement au travail, il n'y a pas de travail de qualité possible. Donc il n'y a plus de réelle performance possible, que ce soit dans un hôpital ou une entreprise industrielle. Pour Benoit Serres, DRH de l'Oréal, ce qui fait qu'un salarié reste dans l'entreprise c'est la qualité du travail, l'autonomie, la confiance, le sens du travail.

Pour la CGT, le travail est central et pour en prendre soin, il faut penser deux éléments distincts en même temps :

- Le premier est que les salariés soient réellement présents dans les CA des entreprises (au-delà d'un strapontin sans influence).

- Le second est que les salariés aient du temps pour discuter du travail, entre eux. Sans être "managés" par la direction ou les organisations syndicales. Un temps pour ceux qui font le travail, pour discuter de la manière de bien le faire. Mais pour que cela marche, il faut que direction et salariés s'entendent sur une vision commune de la stratégie de l'entreprise et de la qualité du travail qui va permettre de la déployer.

Je reprends ici les propos de Jean-Daniel Reynaud (sociologue du travail) : *"la négociation, avec son donnant-donnant et ses discussions contradictoires, est le meilleur garant de la légitimité d'une solution. Ce qui définit une solution comme juste et bonne, c'est qu'elle a été adoptée après négociation."* Sous la réserve de cet éclairage, la CGT validera cette autosaisine.

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

La CFDT se félicite que le CESER se saisisse de cette question de l'emploi et de son avenir. Les crises financière, géopolitique, économique, écologique, sanitaire, sociale etc. ont des répercussions sur le travail et l'emploi, sujet vaste et préoccupation majeure.

Vaste car l'emploi recouvre diverses formes, statuts et secteurs et sous la pression d'évolutions de toutes sortes, le monde du travail se transforme à grande vitesse.

Préoccupation majeure, car source de revenus, de reconnaissance sociale, producteur de richesses financières et surtout de richesses sociétales.

Pour éviter de laisser de trop nombreux habitants au bord du chemin, le CESER a réfléchi à des actions à mettre rapidement en œuvre dans la région BFC.

La globalité de ce sujet n'a pu être étudiée, mais le choix des secteurs d'activité et des territoires paraît judicieux à la CFDT. En effet ce choix a permis de traiter des territoires différents de notre grande région en tirant profit de leurs spécificités et richesses et en trouvant des ressources dans les difficultés.

Le prisme du salariat a fait l'objet de l'essentiel de l'étude, il n'en reste pas moins que d'autres formes d'emplois individuels doivent être accompagnés.

Les préconisations, dont certaines déjà formulées sous des formes diverses depuis quelques années par le CESER, sont transposables sur l'ensemble des secteurs et territoires régionaux. Le service public sous-jacent dans les préconisations doit contrairement à ce qu'on a vécu et vit encore actuellement, être renforcé, présent à tous les niveaux, efficient pour aménager, accompagner et contrôler. L'État doit en être le moteur principal afin que les collectivités puissent trouver les moyens et ressorts de permettre aux habitants de s'épanouir sur leur territoire. La simplification et mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques est une nécessité qui doit conduire à la coopération et solidarité entre les acteurs publics. Le CESER a bien relevé la responsabilité sociale et sociétale des entreprises qui ne peuvent pas tout attendre des décisions politiques sans un retour à minima citoyen. La CFDT votera cet avis.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

La FNAUT apporte son soutien indéfectible à la préconisation numéro 1 de ce rapport intitulée : "Assurer des mobilités à toutes les échelles". En effet, l'accès à des outils de mobilité, du covoiturage au TER, favorise le recrutement de personnes quelquefois démunies de moyens de locomotion. En particulier dans les territoires ruraux. Toutefois, il est nécessaire de mettre en cohérence toutes les politiques publiques régionales, dans ce cas de mobilité et économique. Un contre-exemple étant la contraction, en 2015, des liaisons TER entrant Paris et le Morvan utilisées par quelques médecins urgentistes intérimaires parisiens pour assurer des permanences aux urgences de Clamecy ou Avallon. Il est indéniable que l'attractivité d'un territoire rural passe par une optimisation des relations avec les grands pôles économiques régionaux ou extra-régionaux. Un second point de vigilance relève de la compétition entre les territoires y compris infra-régionaux pour attirer les professions médicales, en particulier avec des avantages fiscaux. Ces démarches au sein même de notre région n'attirent pas forcément des personnes hors région mais au sein même de la région, ce qui est préjudiciable à la population qui se retrouve alors sans médecin ou autre.

Christophe Desmedt, au nom du 1^{er} collège

Le premier collège salue le travail effectué par l'ensemble des membres de la commission Économie-Emploi, les rapporteurs et son chargé d'études.

Nous partageons les préconisations proposées et rappelons que l'ensemble des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté sont toutes mobilisées sur cette thématique majeure qui est l'emploi, afin notamment de répondre aux difficultés de recrutement que certains secteurs d'activités peuvent subir.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation la plus totale pour permettre à notre territoire, à travers ces différentes transformations, transitions et mutations de contribuer à répondre aux attentes de chaque concitoyen en termes de formation et d'emplois.



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Rapport d'activité 2021
de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : Dominique Roy

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'activité vise à donner une vision d'ensemble des actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et à mettre en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention, empruntées par des services habitués à s'adapter au contexte législatif et réglementaire, économique et social.

Cette année, ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétence. Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport, qui met également en exergue les projets réalisés dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), afin de répondre aux enjeux de la crise sanitaire qui a fortement marqué l'année 2021.

Avis du CESER

Le rapport d'activité de la Région est cette année présenté en lien étroit avec le compte administratif de l'exercice 2021. Le premier document décrit l'action régionale et le second constitue l'explicitation des moyens financiers mis en œuvre pour mener cette action.

Le rapport d'activité a donc été transmis au CESER, tout comme le compte administratif, au titre de la saisine légale. Il s'agit d'un document à vocation pédagogique particulièrement intéressant pour l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté et pour les conseillers du CESER. Ce document permet d'appréhender l'action régionale, les moyens qui sont engagés pour la mener et présente de nombreux exemples concrets d'actions menées dans les territoires.

Par sa nature rétrospective, ce document ne saurait faire l'objet d'aucune préconisation.

Le CESER remercie la Présidente de Région pour la transmission de ce document qui nourrira les réflexions des conseillers.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2021. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 725 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 93,4%.
- Les dépenses se sont établies à 1 734 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 92,8%. Elles se répartissent entre :
 - La section d'investissement : 683 M€, avec un taux d'exécution de 87,2%.
 - La section de fonctionnement : 1 051 M€, avec un taux d'exécution de 96,8%.
- Le résultat de clôture s'établit à + 12,8 M€.
- L'encours de dette est de 1 096 M€ au 31 décembre 2021.
- La capacité de désendettement est de 4,2 années au 31 décembre 2021.
- La collectivité a dégagé 263,8 M€ d'épargne brute en 2021.

Avis du CESER

Il apparaît difficile d'aborder le compte administratif 2021 en faisant totalement abstraction du contexte actuel qui suscite de vives inquiétudes pour l'avenir. Dans ce cadre, le CESER considère que l'année budgétaire 2021 relève d'un "*autre temps*" lors duquel la Région a su conduire son action et maintenir une situation financière saine.

L'année 2021, un "autre temps"...

L'examen du compte administratif est particulier tant l'année 2021 semble appartenir à un "*autre temps*" si l'on considère le contexte actuel marqué par la guerre en Ukraine et par de fortes tensions géopolitiques et socio-économiques (pénuries alimentaires et matérielles, inflation...).

Dans un contexte où les crises succèdent aux crises, où les disruptions et les mutations bousculent nos modèles de développement, le CESER relève plusieurs points de satisfaction quant au compte administratif 2021 :

- La Région a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de mandat 2016-2021 tout en apportant des réponses aux conséquences de la crise sanitaire. En 2021, la Région affiche un niveau record d'investissement (624 M€ hors dette), les principaux postes concernant les investissements dans les matériels ferroviaires, les travaux de gros entretien et rénovation des lycées ainsi que le développement économique. Cette trajectoire d'investissement a été amplifiée par le PAIR avec 101 M€ mandatés en 2021 qui viennent s'ajouter aux 18 M€ mandatés en fin d'année 2020. Plus globalement, les bons taux d'exécution du budget 2021 sont à souligner.
- La hausse des recettes de fonctionnement associée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'augmenter le niveau d'épargne brute (+ 37% vis-à-vis de 2020). Pour autant, la situation reste fragile puisque les ressources de la Région restent très dépendantes de l'activité économique (recettes de flux en bonne partie liées à la TVA), avec les inconvénients en cas de retournement de conjoncture. En outre, la Région dispose d'une très faible autonomie fiscale, ce qui obère ses capacités d'action.

Une situation financière saine pour préparer l'avenir

Les indicateurs financiers de la Région constatés en 2021 témoignent d'une situation financière "saine" :

- Taux d'épargne brute de 20,1%, en progression vis-à-vis de 2020 (15,7%).
- Capacité de désendettement de 4,2 ans, qui s'est améliorée de 0,5 année vis-à-vis de 2020 compte tenu de la hausse de l'épargne brute, et ce malgré une assez importante progression de l'encours de dette (+ 196 M€).

Cette situation financière "saine" est d'autant plus bienvenue que notre environnement évolue fortement avec de nombreuses incertitudes et imprévisibilités. Les véritables questions vont se poser dans l'avenir avec l'effet conjugué de l'inflation, de la pénurie des approvisionnements et de la perspective de nouvelles économies à réaliser sur les collectivités locales.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Le CESER tient à souligner que la Région continue d'apporter un soutien à l'apprentissage, malgré la perte de la compétence dans ce domaine, avec près de 3,9 M€ de dépenses de fonctionnement et 10,9 M€ en investissement en 2021. Il invite la Région à maintenir son soutien, notamment pour continuer à moderniser les plateaux techniques et assurer une cohérence dans l'offre de formation sur le territoire.

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

Il est surprenant que la Région mentionne l'exemple de l'aide d'urgence aux étudiants. En effet, si ce dispositif d'aide peut être salué dans son principe, il avait néanmoins été sous-utilisé en 2021. À ce titre, dans son avis sur la DM2 de 2021, le CESER *"s'étonne du faible nombre de bourses finalement attribuées (1 087 bourses pour un montant de 869.000 €), entraînant l'annulation de 3,1 M€ en AE et CPF sur l'enveloppe initiale de 4 M€, alors que les difficultés rencontrées par les étudiants au cours des 18 derniers mois ont été largement relayées. Il s'interroge sur les raisons de la faible mobilisation de ce dispositif : manque de coordination avec les établissements, communication insuffisante auprès des bénéficiaires potentiels, critères d'attribution trop contraignants, temporalité inadaptée... ? Cette question ne pouvant être traitée comme une simple opération comptable, le CESER souhaiterait que la Région engage une évaluation de ce dispositif et des raisons de sa faible mobilisation et envisage la prolongation d'un dispositif similaire vu que la situation de précarité des étudiants a perduré."* Le CESER maintient cet avis et appelle la Région à évaluer les difficultés de mise en œuvre de ce dispositif et à étudier la possibilité de le pérenniser.

En matière d'enseignement supérieur, le CESER souhaiterait avoir plus de précisions dans l'affichage des dépenses d'investissement, en hausse de près de 25%. En effet, sur les 15,7 M€ alloués, seul est précisé le montant de 3,4 M€ pour la rénovation énergétique des campus dans le cadre du PAIR. Il suggère notamment d'afficher plus clairement la répartition des dépenses entre les établissements privés (École supérieure d'électronique de l'Ouest ESEO et École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie ESTP) et les établissements publics d'enseignement supérieur.

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Dans plusieurs avis, le CESER avait émis le souhait que les compétences partagées (culture, sport, vie associative, jeunesse, santé...) ne deviennent pas des variables d'ajustement et que les dispositifs d'interventions afférents soient maintenus. À la lecture du compte administratif 2021, force est de constater que la Région a effectivement respecté ses engagements à ce titre. Les écarts de réalisation entre le BP et le CA sont liés à des ajustements mineurs ou à des reports dus au retard pris pendant la pandémie.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Le CESER constate, de manière générale, une bonne exécution du plan de transport sous l'angle financier mais cela semble insuffisant face aux besoins exprimés par les territoires et les usagers. Les dépenses pour l'acquisition de nouvelles rames sont positives mais le volume reste à amplifier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Au chapitre "des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique" on peut lire près de 1 780 000 € de dépenses d'investissement en 2021 dont 65 % réalisés en soutien à l'aviation civile. Il est pourtant clair que limiter le recours à l'avion est aujourd'hui l'un des leviers à actionner pour lutter contre le réchauffement climatique et FNE BFC appelle à la cohérence des politiques publiques.

François Roche-Bruyn, à titre personnel

Je n'ai pas pu participer à la commission des finances qui a préparé cet avis. Toutefois, au regard des éléments rappelés sur la partie enseignement et à titre personnel, en tant que directeur d'un établissement d'enseignement supérieur, je peux témoigner que pour le dispositif d'aide d'urgence aux étudiants, les services du Conseil régional ont travaillé étroitement avec nos établissements et le CROUS. Je tiens à souligner la qualité de ce travail avec les services du Conseil régional. Le dispositif s'adressait aux étudiants qui avaient perdu un emploi soit en totalité, soit partiellement. Il venait en complément d'autres dispositifs mis en place notamment par le CROUS et les établissements. Le dispositif a fait l'objet d'une communication relayée par les établissements et sa durée d'application a été allongée. Toutefois, le public d'étudiants ainsi ciblés a probablement été surévalué.

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2022 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt) diminuent de 0,5 M€.
- Les dépenses réelles sont en baisse de 3,5 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2021 de 12,8 M€.
- L'emprunt d'équilibre est réduit de 15,8 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2022 relative à l'emprunt de 388,3 à 372,5 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 169,6 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 81 M€.

Avis du CESER

Un positionnement prudentiel dans un contexte d'incertitudes maximales

L'examen du budget supplémentaire rend bien compte des difficultés pour appréhender la situation actuelle dans toute sa complexité afin d'en tirer les enseignements tant au niveau des politiques publiques régionales que d'un point de vue budgétaire et financier. Même si le BS 2022 s'inscrit dans la continuité du BP et ne traduit pas les fortes interrogations sur l'évolution des recettes prévisibles et les hausses des dépenses à venir, l'exposé des motifs est particulièrement explicite puisqu'il indique que le BS "s'inscrit dans le contexte bouleversé par les fortes tensions géopolitiques et la hausse de l'inflation. Ces évolutions sont porteuses de fortes incertitudes et conduisent à de nouveaux risques pour le budget régional : augmentation des dépenses, ralentissement des recettes fiscales, hausse progressive des taux d'intérêts de la dette. Il est encore difficile d'évaluer de façon complète et précise les conséquences de ces nouveaux risques, qui devraient impacter principalement le budget 2023. Néanmoins, cette décision modificative traduit déjà quelques impacts budgétaires de cette modification du contexte économique et financier."

Dans un tel contexte d'incertitudes, la Région adopte un positionnement prudentiel, notamment en révisant à la baisse certaines recettes (TVA, cartes grises) et en maintenant globalement le volume de ses dépenses d'intervention. Il n'apparaît en effet pas possible de traduire plus finement, à ce stade, les impacts du contexte actuel sur l'action régionale et sur le budget. La fin d'année 2022 apportera plus de précisions dans le cadre de la DM 2 (octobre) et des OB 2023 (décembre) qui permettront notamment de réviser la prospective financière pluriannuelle.

Dans la perspective de ces prochaines échéances budgétaires, et sans vouloir tomber dans une forme de catastrophisme, il importe de souligner que la crise actuelle va considérablement amplifier les chocs sur l'offre. C'est une donnée relativement nouvelle vis-à-vis de la pandémie de covid qui avait particulièrement touché la demande. Étant donné que la Russie est l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs, la baisse de l'offre devrait mécaniquement faire fortement augmenter le cours de ces produits de base, touchant de ce fait tous les pays importateurs. La résilience des économies nationales devrait être particulièrement éprouvée et les pouvoirs publics devront alors procéder à des arbitrages de plus en plus complexes afin d'apporter les réponses les plus adaptées.

Un budget supplémentaire de faible ampleur, en volume

Le CESER constate que le budget supplémentaire propose des ajustements de faible ampleur, en volume :

- Les prévisions de recettes diminuent de 0,5 M€.
- Les prévisions de dépenses d'investissement diminuent de 1 M€, passant de 685 à 684 M€.
- Les prévisions de dépenses de fonctionnement diminuent de 2,5 M€, passant de 1 096 à 1094 M€.

En dépenses, les modifications permettent de réajuster le volume de crédits en fonction de la réalité des actions et des projets en cours. Les motifs de ces ajustements ne sont pas imputables à la Région, c'est pourquoi ces ajustements n'appellent pas d'observation particulière si ce n'est sur les fonctions suivantes.

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Le CESER note qu'il n'y a pas de restriction ou de volonté d'abandonner un projet ou un autre. Dans la mesure où les contraintes budgétaires devraient s'amplifier à l'avenir, du fait du contexte actuel, le CESER restera vigilant sur l'évolution des budgets dédiés aux compétences partagées (culture, sport, jeunesse, vie associative, santé...).

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Les sous-fonctions 70 à 74 ainsi que la sous-fonction 76, portant sur les dépenses dédiées à l'environnement, restent insuffisantes au regard des enjeux. Il est à noter, malheureusement, une baisse imputée aux mesures 27, 37 et 38 du PAIR suite aux projections de réalisation. Le CESER identifie ces diminutions comme la traduction d'un décalage entre la capacité à mettre en œuvre les projets et l'ambition régionale volontariste.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Le CESER apprécie l'augmentation de crédits sur les autorails à grande capacité (+ 937 k€ en AP) et note la prise de participation à la coopérative Railcoop. Sur ce dernier point, il s'interroge sur les équipements utilisés et sur la qualité de service que pourrait offrir cette coopérative lorsque celle-ci deviendra opérationnelle.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Guy Zima, au nom de la CGT

Le diable se cache souvent dans les détails et, pour insignifiante que soit la somme évoquée au regard du budget régional soit 30 K€, le principe révèle un choix politique fort. Après avoir saisi l'autorité de régulation des transports, sur l'impact des liaisons envisagées par cet opérateur qui traverseraient nos territoires, le revirement est spectaculaire.

Même si la démarche Rail Coop tend à prouver qu'il y a de véritables besoins sur les liaisons d'équilibre du territoire, nous considérons que c'est, au contraire, un point d'appui pour demander à la SNCF de les relancer.

En revanche, les initiateurs de ce projet véhiculent un certain nombre de poncifs sur la SNCF. Si la SCOP veut étendre sa commercialisation, il lui faudra des moyens de négociation, de suivi, de gestion, supplémentaires, donc une structure plus lourde. Militer pour des "structures légères", c'est en fait défendre l'atomisation de l'offre ferroviaire en de multiples compagnies, sans lien entre elles. On est très loin de la logique de réseau interconnecté. À terme, ce n'est pas l'intérêt des usagers, comme le montre l'exemple suédois où 70 % des habitants réclament le retour à un système public unifié car ils ne se retrouvent plus dans le fatras des tarifs et des correspondances.

Le projet n'est pas mené par des amateurs ou des idéalistes.

Le Président de Rail Coop, a déjà monté le même type de projet à l'occasion de la libéralisation de l'énergie (Celewatt, spécialisé dans les parcs solaires), un administrateur, a été directeur régional EDF-GDF, puis directeur GDF-SUEZ Hongrie.

La Stratégie de communication a beaucoup mis en avant la nature de l'entreprise (SCOP) et le fait qu'il n'y avait pas de recherche de profit, qu'il n'y aurait pas de dividende aux sociétaires. Puis le discours a changé pour se centrer sur les dessertes envisagées.

Cela tient probablement aux enjeux économiques.

Fin août 2020, 500 000€ ont été collectés parmi 2000 sociétaires. Il faudrait au minimum 5M€ pour lancer une desserte.

Or, cette somme ne pourra être atteinte qu'avec le financement de collectivités locales ou d'investisseurs institutionnels.

La tactique semble être de faire le buzz médiatique pour attirer un grand nombre de sociétaires et ensuite, faire jouer cette "mobilisation" pour influencer des collectivités en leur promettant des liaisons qui ne verront jamais le jour. Si l'argent public est disponible pour relancer ces liaisons, pourquoi ne pas l'attribuer au service public SNCF ?

Dans un système ferroviaire public qui fonctionne, avec une Autorité Organisatrice du TET (l'État) qui se préoccupe de répondre aux besoins, Rail Coop est inutile.

Pour en finir, sur la question du financement, la réussite de RAILCOOP est étroitement liée aux concours financiers de la sphère publique. Et même si la CGT prône le financement total par l'État, la perfidie nous abasourdit : l'enthousiasme de certains élus envers cette SCOP, lesquels pour la plupart n'ont jamais (ou alors peu) contribué à la défense des lignes SNCF, des ouvertures de gares, de guichets, de présence de personnels en gare... est pour le moins original car l'idée d'en faire de même pour le ferroviaire Public n'a jamais émergé, alors que les occasions ont pourtant été nombreuses.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable

Le CESER a salué la hausse affectée aux mesures 1 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux particuliers" et 4 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux collectivités et associations" en fonctionnement et en investissement : deux mesures importantes pour aider à la rénovation des bâtiments des particuliers.

Néanmoins, le CESER s'inquiète que la Région ait dû suspendre, pour des raisons réglementaires et d'articulation avec le cadre national, son dispositif d'audit énergétique Effilogis pour les maisons individuelles depuis le 19 mai dernier. Dans un contexte de crise énergétique qui est amenée à durer, les plus précaires sont encore plus fragilisés. Le territoire BFC compte énormément de passoires thermiques et de logements construits avant les premières réglementations.

Le programme Effilogis repose sur un cahier des charges ambitieux avec la possibilité d'être un complément de financement important aux différentes aides ANAH, Habiter mieux et Maprimréno'.

Cet audit à 150 euros de reste à charge permettait aux ménages d'avoir des conseils de thermiciens expérimentés sans se ruiner. L'effet psychologique était important.

Mais cet audit présente aussi des méthodes de calculs différentes de ce qui se met en place au niveau national.

L'évolution des textes et la volonté de l'État d'harmoniser et de simplifier les différents dispositifs d'aides financières à la rénovation, rencontre en région, une difficulté d'harmonisation des aides et un arrêt des audits Effilogis maison individuelle. Avec pour autre conséquence, un cumul des aides qui ne sera plus accepté par l'Anah au 31/12/2022 et pas accepté par Maprimréno' rénovation globale.

Le bras de fer engagé par la Région pour tenter de faire évoluer le décret d'application ou de bénéficier d'une dérogation sont des chemins bien incertains.

Au moment où se décline la mise en place des PTRE sur les territoires et en lien avec un métier de conseiller en rénovation énergétique peu facilité par l'évolution permanente des soutiens et prises en charge, il est urgent de répondre à ces besoins d'harmonisation globaux.

Pour continuer à revendiquer son engagement fort pour la rénovation énergétique, la Région se doit de faire évoluer son programme d'aides à des travaux ciblés, permettant une mutualisation des soutiens.

L'enjeu reste de simplifier pour MASSIFIER les rénovations énergétiques ambitieuses.

Il est urgent de sortir des signaux contradictoires, envoyés aux territoires régionaux, en évitant une appréciation négative de la politique régionale sur la rénovation énergétique, qui par ailleurs ne le mérite pas.

La Région doit réfléchir son programme, en apportant les évolutions nécessaires au vu de ce contexte d'urgence.

Avis sur le rapport 1-20 de l'Exécutif régional
**Avenant n° 4 au Plan d'accélération de
l'investissement régional (PAIR)**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 1-20 propose des ajustements de certaines mesures du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional), dans la continuité des avenants adoptés en avril 2021, octobre 2021 et janvier 2022. Ces ajustements visent à permettre l'utilisation pleine et entière des crédits dédiés au PAIR, sans modifier l'enveloppe de 435 M€ votée initialement en octobre 2020.

Les budgets dédiés aux trois priorités du plan sont les suivants, après la prise en compte de cet avenant :

- Priorité I : "Accélérer la transition écologique et énergétique" : 229 M€ (soit + 2,5 M€).
- Priorité II : "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi" : 119, 9 M€ (soit + 0,1 M€).
- Priorité III : "Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale" : 85,8 M€ (soit - 2,6 M€).

Avis du CESER

Le CESER note que cet avenant est principalement porté par des modifications visant à tenir compte de la réalité des besoins de terrain. Les ajustements proposés sont relativement marginaux si on les compare à la globalité du plan.

Il salue la hausse affectée aux mesures n°1 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux particuliers" et n°4 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux collectivités et associations". Il s'agit de deux mesures importantes pour aider à la rénovation des bâtiments des particuliers. Il est néanmoins regrettable que la Région ait dû suspendre, pour des raisons réglementaires et d'articulation avec le cadre national, son dispositif d'audit énergétique Effilogis pour les maisons individuelles depuis le 19 mai dernier.

Il regrette tout particulièrement, alors même que cette assemblée plénière va examiner la déclaration commune du Groupe Régional d'Adaptation au Changement Climatique (GRACC), l'annulation de 715 k€ sur la mesure n°27 "Renaturation et lutte contre les effets du changement climatique" et de 685 k€ pour la mesure n°37 "Adaptation au changement climatique/eau", soit une baisse cumulée de 1,4 M€ d'autorisations de programme. Il rappelle que la politique environnementale de la Région ne doit pas se réduire à la seule transition énergétique. Les questions de protection/préservation de l'environnement et tout particulièrement des milieux aquatiques et de la ressource en eau, de la biodiversité... doivent constituer tout autant des engagements forts du Conseil régional.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapporteuse : Annick Guyénot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les CPIER¹ ont pour objectif de créer des conditions de mobilisation du capital social et de l'investissement, privé (individuel et entrepreneurial) ou public, adaptées aux spécificités des territoires de massif. Ce sont des outils opérationnels d'investissement au regard d'enjeux économiques et environnementaux propres à chaque massif.

Le projet de CPIER Massif central 2021-2027 se propose de relever 3 défis déclinés en 18 fiches mesures.

Le projet de CPIER Massif des Vosges 2021-2027 se décline en 3 ambitions thématiques, 11 défis eux-mêmes déclinés en 21 fiches actions.

Avis du CESER

En lien direct avec ses préconisations formulées en 2015 sur le Programme 2015-2020 Massif central² et celles du rapport sur la coopération interrégionale³ de 2019, le CESER rappelle au Conseil régional BFC que l'efficacité des politiques portées au travers de tous les programmes interrégionaux, quels qu'ils soient (Massifs, Fleuves...), repose notamment sur la capacité de mieux faire connaître ces programmes et les outils financiers et d'accompagnement existants (notamment sur l'ingénierie) auprès des potentiels bénéficiaires. Il est bien compréhensible que la réussite de ces programmes dépend d'abord de l'existence de projets à soutenir. Faut-il encore que ces programmes soient bien connus.

Préconisation

-Le Conseil régional doit travailler lui-même à faire connaître ces dispositifs auprès de l'ensemble des acteurs présents sur les territoires concernés de la Bourgogne-Franche-Comté et ce afin de favoriser la dynamique de projets locaux en région possiblement mise en œuvre grâce à ces programmes.

En faisant le lien avec les crédits régionaux dévolus au Fonds Avenir Montagne dans le cadre des CPIER Massifs, le CESER souligne combien l'intervention régionale semble presque exclusivement centrée sur les questions touristiques. Le CESER regrette que le Conseil régional n'investisse pas plus les autres axes, particulièrement ceux en lien avec la protection/préservation de l'environnement. En effet, les conséquences négatives du tourisme de masse sur l'environnement se doivent également d'être prises en compte qu'il s'agisse des nuisances sonores, de la dégradation voire de la destruction des sols, de la perturbation de la faune et de la flore...

Ceci-dit, le CESER salut l'existence de ce Fonds Avenir Montagne et souligne tout l'intérêt d'avoir intégré ce dispositif au sein des CPIER Massifs. Le CESER souligne que, de ce fait, l'intervention régionale pour les 3 Massifs (Jura, Massif central, Vosges) s'en trouve renforcée.

Le CESER est toujours attentif aux enjeux de connaissance et d'animation/communication des questions environnementales (eau, biodiversité...) souvent mis en lumière par les structures naturalistes concernées. Dans son avis sur la SRB⁴, le CESER précise d'ailleurs que l'un des enjeux en matière de "connaissances" est bien de mieux exploiter les connaissances déjà existantes tout en poursuivant et amplifiant leur acquisition. Le CESER s'interroge sur la possible mobilisation des crédits des programmes Massifs par les structures naturalistes pour financer leurs actions et projets en la matière.

(1) Contrat de plan interrégional État-Région.

(2) CESER Bourgogne, Rapport "Le nouveau programme Massif central 2015-2020", octobre 2015.

(3) CESER BFC, Rapport "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de COOPÉRATIONS avec les régions voisines", mars 2019.

(4) CESER BFC, Approbation de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030, octobre 2020.

Enfin, le CESER souligne l'intérêt de la mesure phare A "Stockage du carbone" du CPIER Massif central. Cette mesure phare s'appuiera notamment sur la mesure 1.2 "Expérimenter et impulser des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)". Il s'agit d'une démarche intéressante dont on espère qu'elle sera suivie dans sa mise en œuvre par le Conseil régional BFC.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.


Nicole Guyot, au nom du 1^{er} collège

Pour le 1^{er} collège, l'attractivité touristique est un point fort de l'activité économique déjà évoquée dans le nouveau SRDEII, car elle favorise l'entrepreneuriat et la croissance des PME locales, et génère des revenus non négligeables. Ces revenus peuvent parallèlement permettre de créer des fonds pour financer des programmes de conservation de la biodiversité et de production des ressources naturelles.

De plus les touristes qui fréquentent ces massifs ont généralement soif d'authenticité et sont donc respectueux de la nature.

Avant de craindre un tourisme de masse, l'important est de se doter de structures d'accueil, d'hébergements suffisants en nombre et en qualité, ce qui n'est pas encore le cas. Et dans un premier temps ce devra être l'une des préoccupations de la Région.

Le 1^{er} collège votera cet avis.



Avis sur le rapport 1-12 de l'Exécutif régional
**Approbation du CPIER
du Bassin de la Loire 2021-2027**

Rapporteure : Annick Guyénot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les CPIER¹ Fleuves permettent d'accompagner de manière concertée et coordonnée la réalisation de projets nécessitant une prise en compte de la relation de cause à effet dans la relation amont/aval (ex. inondations, pollutions, milieux naturels) et les spécificités territoriales inféodées à ces espaces (relations économiques de bassin de vie, culturelles et historiques).

Un Protocole d'accord sur le Plan Loire Grandeur Nature V 2021-2027 et le CPIER du Bassin de la Loire 2021-2027 a été délibéré en assemblée plénière régionale le 5 février 2021, le CESER ayant rendu son avis lors de sa séance plénière du 2 février.

L'architecture du projet de CPIER du Bassin de la Loire 2021-2027 repose sur 4 axes déclinés en 9 objectifs spécifiques (OS).

Avis du CESER

Le CESER a bien noté que l'objectif spécifique (OS) sur lequel la Région BFC a choisi de s'engager le plus est l'OS 7 "Développer et structurer l'offre de tourisme nature et culture" avec 1,1 M€ soit 52 % de l'enveloppe régionale BFC prévue pour ce CPIER Loire. Le CESER regrette que le Conseil régional n'ait pas prévu une intervention un peu plus équilibrée entre chacun des axes du programme.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
Adaptation au changement climatique
Déclaration d'engagement commune

Rapporteuse : Corinne Molina

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans la continuité de la délibération "Déclaration d'urgence climatique" votée par le Conseil régional en décembre 2021, la Région considère qu'il faut se mobiliser doublement, à la fois pour donner suite à la volonté politique régionale de s'engager sur le sujet climatique et aussi pour mettre en ordre de marche les politiques régionales. Première pierre à l'édifice, le Groupe Régional d'Adaptation au Changement Climatique (GRACC) - groupe technique informel et institutionnel, sans structure juridique spécifique - a été mis en place avec pour objectif d'accompagner les acteurs et des territoires vers une montée en compétence et une envie d'engager des actions concrètes, à partir des travaux de ce groupe. Il est composé de l'État, l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Seine Normandie & Loire Bretagne, l'Office Français de la biodiversité (OFB), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ALTERRE BFC.

Les 8 partenaires copilotes du GRACC¹ ont souhaité matérialiser leur volonté d'engagement commune sur l'adaptation au changement climatique au travers de la signature d'une déclaration d'engagement.

Avis du CESER

Des actions et engagements régionaux publics existent sur ce sujet depuis près de 15 ans en BFC, qu'ils soient le fait de l'État, de l'ADEME, du Conseil régional ou d'autres collectivités locales. Il est à noter tout particulièrement que le CESER lui-même a su jouer son rôle de vigie en la matière avec le rapport d'autosaisine du 7 juillet 2010 "*Le climat change, la Franche-Comté s'adapte*". Cette déclaration commune s'inscrit pleinement dans le cadre des préconisations formulées à l'époque. 12 ans plus tard, le CESER ne peut que se féliciter de la mise en place du GRACC et des 6 principes directeurs de travail partagés par ses partenaires formalisés au sein de cette déclaration commune. Si cela a pris du temps, ça montre également que le travail du CESER a finalement été pertinent. Face aux enjeux déjà mis en lumière par le CESER en 2010 sur les nécessités d'adaptation au changement climatique, on peut juste regretter que cette prise de conscience des principaux acteurs publics régionaux ait pris autant de temps.

Le CESER s'interroge néanmoins sur la capacité collective des membres du GRACC à mettre en œuvre rapidement ces engagements par le biais d'actions concrètes que ce soit à leur niveau ou auprès d'autres acteurs locaux concernés par ces questions. Au-delà de sa formalisation, la réussite du GRACC sera surtout à mesurer par la vérification de cette mise en œuvre effective et collective tout particulièrement dans le cadre des politiques publiques portées par ses membres. C'est un euphémisme de dire qu'il y a urgence en la matière et que cette urgence ne date pas d'aujourd'hui. Mais il est certain qu'une prise de conscience collective de la gravité de la situation a été elle-même accélérée par les effets de plus en plus visibles et catastrophiques du changement climatique depuis quelques années (ex : raréfaction de la ressource en eau et ses conséquences pour le monde agricole, prolifération des scolytes et ses effets désastreux pour le monde forestier, multiplication des phénomènes météorologiques destructeurs...). Le lancement du GRACC permettra-t-il de dynamiser bien plus fortement qu'ils ne le sont aujourd'hui ces enjeux auprès de tous les acteurs locaux au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté ? Facilitera-t-il l'engagement réel d'un changement de modèle dans nos modes de développement ? Il est trop tôt pour le dire aujourd'hui et cela sera à vérifier le moment venu. Il est certain néanmoins que le pouvoir d'influencer les politiques publiques régionales au sens large sur ce sujet sera proportionnel au degré d'engagement des 8 acteurs signataires mais dépendra aussi de la volonté des acteurs locaux, quels qu'ils soient, d'accepter ces évolutions.

(1) ALTERRE BFC est également membre du GRACC ce qui amène à 9 membres mais ALTERRE BFC n'est pas signataire de la déclaration commune.

Ainsi, si le CESER salue donc l'initiative, il restera vigilant sur sa "mise en musique" dans les mois qui viennent.

Préconisations

- Il pourrait être intéressant que le GRACC travaille à regarder, compiler, valoriser, diffuser tout ce qui existe et qui est déjà engagé au niveau des territoires par nombre d'acteurs locaux sur les questions d'adaptation au changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté et ce, afin de permettre un essaimage rapide des bonnes pratiques qui ont déjà fait leur preuve et d'identifier les actions nouvelles les plus innovantes ou en cours d'expérimentation.
- Le GRACC devra veiller à ne pas oublier de prendre en compte la dimension transfrontalière de l'adaptation au changement climatique qui se matérialise notamment dans la stratégie de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien et dans le Programme Interreg France-Suisse 2021-2027.
- Il conviendra de veiller à ce que le GRACC ne fonctionne pas en vase clos entre strictement l'État et ses instances déconcentrées et la Région. Le GRACC doit impérativement s'ouvrir aux autres acteurs, si ce n'est dans son organisation/fonctionnement propre, ce qui serait trop lourd, mais au moins dans son processus de travail collectif menant à de nouveaux engagements spécifiques et notamment ceux ayant de possibles conséquences sur l'évolution des politiques publiques. Il s'agit notamment des chambres consulaires.
- Intégrer l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) BFC dans le GRACC. Pour le CESER, cette intégration ne paraît nullement remettre en cause le principe voulu par les membres du GRACC, bien compréhensible, de la limitation du nombre de ses membres.

Enfin, et toujours à propos des engagements en lien avec les enjeux de l'adaptation au changement climatique, **le CESER réitère encore une fois au Conseil régional ses principales préconisations dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques**. En effet, dans son avis d'avril 2019², le CESER souhaitait que le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté passe d'un rôle d'"acteur" dans le domaine de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques à un rôle de "moteur" dans une politique régionale coordonnée sur les "milieux aquatiques". Rappelons que le CESER en appelle à un tel positionnement régional depuis 2012. Face aux urgences en la matière, le CESER le répète donc : il n'est plus temps pour le Conseil régional de n'être qu'un acteur "parmi d'autres" en matière de préservation de la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER en appelle donc encore une fois et très concrètement à :

- La constitution d'un partenariat stratégique entre le Conseil régional et les 3 bassins hydrographique qui concernent la région Bourgogne-Franche-Comté (Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne, Seine-Normandie).
- Ce que le Conseil régional demande à l'État en application de l'Article L. 211-7 I ter du Code de l'environnement, de se voir confier la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau comme l'avaient fait les Régions Bretagne, PACA et Grand Est.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité..

(2) CESER BFC, "Préparation des SDAGE 2022-2027 - Avis du CESER sur les "questions importantes" pour les 3 bassins Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne", avril 2019.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

FNE BFC ne peut que se féliciter de la mise en place du Groupe Régional d'Adaptation au Changement Climatique (GRACC). L'exposé des motifs, les déplacements de populations pour facteurs climatiques, la limite des ressources en quantité, l'élévation de leur coût d'extraction et l'extractivisme pourraient avoir leur place. Le constat fait appel à la mise en œuvre volontariste et rapide de politiques ambitieuses mais elles doivent être adaptées aux impacts désormais inévitables du changement climatique. FNE BFC souligne la nécessité pour la Région de prendre la compétence dans le domaine de l'eau en termes qualitatif et quantitatif ; la loi NOTRe permet aux régions volontaires de prendre en charge l'animation de la politique de l'eau, comme le prévoit son article 12 : "les Régions ont ainsi la possibilité de devenir une "autorité principale" de coordination et de concertation", compétence obtenue par les régions Bretagne, Grand Est et PACA.

Le changement climatique et l'évolution socio-économique du territoire redéfinissent la gestion de l'eau comme un des grands enjeux de l'aménagement du territoire régional ; M^{me} la Présidente indiquait lors de son discours d'investiture vouloir faire de l'eau une grande cause régionale et faire en sorte que la thématique de l'eau devienne un nouvel axe des politiques territoriales. La Région, en tant qu'acteur en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, dispose donc des atouts nécessaires pour assurer cette nouvelle mission afin de proposer un développement durable du territoire régional.

Rapporteur : Christophe Desmedt

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'article 2 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a confié à la Région la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. L'exercice de cette compétence passe par l'élaboration d'un Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII).

Le SRDEII détermine également les actions que la Région entend mener en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il a une valeur prescriptive.

Pour le SRDEII 2022-2028, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en œuvre une large concertation organisée en quatre temps.

Le présent SRDEII est relié à d'autres schémas régionaux, dont le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Une des nouveautés de cette stratégie économique régionale est de distinguer l'économie liée aux marchés mondialisés (industrie, export...) de l'économie de proximité, qui sert des marchés et des besoins locaux.

La stratégie économique régionale a pour objectif de stimuler la création de richesse, afin que celle-ci se transforme en revenus fixés sur le territoire et en emplois de qualité, partout et pour tous.

Le SRDEII 2022-2028 est organisé autour de cinq grandes orientations.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER remercie Monsieur Nicolas Soret, vice-président en charge des Finances, du Développement économique, de l'Économie sociale et solidaire et de l'Emploi, pour sa grande disponibilité, et pour avoir associé le CESER, par l'intermédiaire de sa commission Économie-Emploi, au comité de pilotage.

Observations générales

Le CESER souligne des avancées significatives dans ce nouveau SRDEII. Celui-ci prévoit notamment la réalisation d'un bilan, qui fait défaut à celui de la période précédente. Néanmoins, le rôle et la place des différents territoires concernés, métropole, territoires ruraux, transfrontaliers, transrégionaux ne sont pas suffisamment explicités.

Nous nous félicitons également que la Région se place en pilotage et en coordination de ce document, à différentes échelles territoriales.

Nous saluons la consultation très large menée en amont de l'élaboration de ce schéma. Il eut cependant été intéressant de connaître la typologie des organismes et personnes ayant participé aux concertations. De plus, les résultats de cette méthode n'apparaissent pas clairement dans le texte final, qui reste finalement assez théorique, en dépit de la parole donnée aux acteurs et territoires.

Nous relevons le travail commun conduit par le Conseil régional, la Place financière et le CESER sur la mise en place d'autres outils à vocation souveraine, déclinaison de l'une des propositions de l'autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?"¹

L'approche territoriale est pertinente, mais des messages, que nous avons formulés dans

(1) Boucon, D., Delatte, V., Marmier, S. (octobre 2020). Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

d'autres avis, n'ont pas été retenus, telle que la solidarité entre les territoires. Il existe des initiatives citoyennes, territoriales, sociales qui pourraient être partagées entre un ensemble d'acteurs et de territoires régionaux.

Nous notons une bonne prise en compte de la ruralité. Le volet consacré à l'économie de proximité est également bien construit. Sur ce point, nous retenons, particulièrement, la prise en compte des PME et TPE, par un accompagnement et des financements différenciés. Les développements sur l'innovation sont intéressants, notamment l'accompagnement des start-ups. Cependant, aucune précision n'est donnée sur les limites de cet accompagnement. Concerne-t-il seulement l'amorçage ?

Points de vigilance

Le SRDEII propose un foisonnement d'actions, preuve d'une réelle dynamique, mais en dehors des relais tels que les EPCI pour le porter, nous ne savons pas comment ces actions seront menées, ni quels seront les autres acteurs sollicités.

Il annonce la création de nouvelles structures. Ces créations ont-elles une utilité ? Ne faut-il pas remissionner les organisations existantes ? À cet égard, nous considérons que ce rapport insiste insuffisamment sur le rôle des réseaux consulaires.

Le message sur l'Europe est ambigu. La rédaction donne à penser qu'elle n'est qu'un partenaire, alors que la Région est acteur de l'Europe. Elle est également perçue comme une simple "tirelire".

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la Région affiche la volonté d'une structuration et d'une reconnaissance d'une Université Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté ne transparait pas dans le volet métropolitain. À ce titre, la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, constituent des exemples significatifs. Comment va-t-on coordonner la coopération dans ce champ entre le Conseil régional et la métropole ?

Le partenariat entre la Région et la métropole dijonnaise paraît masquer la concurrence entre ces deux collectivités. Elles ont pourtant tout intérêt à travailler en vraie coopération.

Le CESER exprime son inquiétude concernant l'évolution des capitaux étrangers dans le secteur industriel.

Préconisations du CESER

1- Les rédacteurs du SRDEII observent que "le développement d'une offre immobilière et foncière de qualité demeure le principal levier de la politique publique de développement économique conduite par les intercommunalités."

Sur ce sujet du foncier, nous rappelons une de nos préconisations formulées dans notre autosaisine sur l'alimentation locale, bio et durable : "Un SRADDET prescriptif sur les questions foncières - Il est indispensable de renforcer la vigilance sur la consommation des terres agricoles, afin de maintenir les potentialités nourricières du territoire régional. À cet égard, le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Bourgogne-Franche-Comté semble aller dans le bon sens, dans sa dimension foncière. Cette dimension prescriptive doit être assumée, en préservant un développement équilibré et de solidarité entre les territoires²."

2- Nous renvoyons également à l'autosaisine précédente concernant l'économie de proximité, en rappelant la nécessité d'une intelligence collective et non pas sectorielle.

3- L'économie de proximité, le recyclage de matières et l'écologie territoriale sont les fils conducteurs de ce nouveau SRDEII.

Sur les déchets et le rétrofit, les axes de réflexion sont bien soulevés, mais les solutions ne sont pas données. Pourtant, les enjeux en la matière sont très forts.

Ces trois entrées renvoient à une autre autosaisine du CESER, en particulier à cette préconisation : "Il est important de continuer à soutenir le Programme environnemental régional fédérateur (PERF) des CCI et de la CCIR qui s'adresse à toutes les entreprises de l'industrie, du commerce et des services, quelle que soit leur taille. Il a pour objectif d'identifier, d'optimiser et de réduire leurs consommations d'énergies, de matières et leurs

(2) Bouquet, P., Parent, A. (septembre 2020). Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

déchets, et de diminuer leurs coûts. Ce programme PERF déployé en Bourgogne-Franche-Comté est financé par l'ADEME et la Région³."

4- Sur la question de la transformation numérique, le SRDEII renvoie à la nouvelle Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNIA). Or, celle-ci s'occupe uniquement des acteurs publics et des collectivités. Les chambres consulaires pourraient être sollicitées, car elles mènent des actions sur ce sujet.

Conclusion

Plusieurs préconisations formulées dans le rapport "Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté ?", soumis au vote des conseillers du CESER le 21 juin 2022, donnent des pistes d'actions concrètes à certains questionnements du SRDEII.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(3) Bouquet, P., Geffroy, C. (mai 2022). Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Les aides publiques doivent être incitatives, c'est-à-dire faciliter les prises de risque et éviter les effets d'aubaine. On dit que les transitions sont abordées de manière intégrée grâce au principe d'éco-socio-conditionnalité des aides, appliqué de manière adaptée par secteur et type d'entreprises... Dans le cadre du prochain SRDEII, cette démarche sera élargie pour infléchir efficacement le développement économique dans le sens des grandes transitions, en concertation avec les partenaires sociaux avec l'objectif de passer d'un engagement volontaire à une éco-socio-conditionnalité obligatoire toutefois sans date d'application.

Guy Zima, au nom de la CGT

Deux réserves sur ce schéma régional mais qui sont génériques à tous les schémas qui nous sont soumis : la question du bilan du précédent et celle du suivi de celui que nous devons approuver et la seconde de méthode de travail interne au CESER ou la transversalité aurait pu être plus poussée, certaines commissions auraient aimé, sur des questions pointues, être sollicitées ou à défaut autorisées à s'exprimer. Tenant compte de ces réserves, la CGT votera l'avis présenté.

Didier Michel, au nom du 1^{er} collège

Suite à la présentation du SRDEII, le premier collège se félicite des points suivants :

- Nous constatons que le nouveau SRDEII a été complètement retravaillé par rapport à la version précédente. Un travail de fond a été accompli. Il ne s'agit pas d'un simple toilettage.
- Nous prenons acte du très large travail de concertation qui a été conduit avec l'ensemble des acteurs concernés et pris en compte dans cette dernière version.



Avis sur le rapport 2-5 de l'Exécutif régional
**Plan d'action régional pour l'entrepreneuriat
des femmes (PAREF)**

Rapporteuse : Caroline Debouvry

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Lors de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a signé le Plan d'action régional pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) 2021-2023 avec l'État et BPIFRANCE, formalisant ainsi la première déclinaison régionale de l'accord-cadre national acté entre ces deux parties. Cet engagement correspond à la volonté politique de la Région de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire, dans un domaine où les écarts restent marqués.

Dans le cadre de la gouvernance de ce dispositif, le comité de pilotage a souhaité annexer au PAREF une charte d'engagement, un règlement intérieur et une fiche-type pour les actions. L'objectif de ces documents est de s'assurer que les partenaires qui souhaitent intégrer le PAREF respectent et s'inscrivent dans ses principes et valeurs et agissent en cohérence avec ses objectifs et ses règles de fonctionnement dans un format qui permette, à terme, d'en évaluer les réalisations.

Avis du CESER

Dans son avis du 7 avril 2021, le CESER saluait cette initiative, susceptible de développement économique.

Dans ses préconisations, le CESER insistait en particulier sur le rôle des réseaux dans l'accompagnement des repreneuses et créatrices d'entreprise.

Il rappelait qu'il est indispensable d'inciter les jeunes à l'entrepreneuriat et que la formation des porteurs de projets est essentielle.

Il alertait aussi la Région sur la nécessité de permettre aux repreneuses et créatrices d'entreprise de pouvoir bénéficier d'un soutien technique dans le moyen terme, pendant au moins cinq ans après l'impulsion du projet.

Enfin, pour lever les freins à la création et reprise d'entreprise pour les femmes, et permettre de concilier les temps de vie, il préconisait qu'au-delà des aides financières, il soit proposé des solutions de garde d'enfants et d'accès à certains services.

Alors qu'il est saisi de nouveau sur ce sujet, le CESER souhaiterait avoir un premier bilan du dispositif.

En conclusion, le CESER prend acte de l'intégration en annexe du PAREF d'un règlement intérieur, d'une charte d'engagement et d'une fiche-type pour les actions.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 2-6 de l'Exécutif régional
**Contrat de développement fluvestre
"Loire Itinérances" 2022-2027 (canal latéral
à la Loire et canal de Roanne à Digoin)**

Rapporteur : Didier Michel

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En 2012, à la suite des trois années d'expérimentation de décentralisation des canaux bourguignons, le Conseil régional de Bourgogne a adopté sa "Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne", renforçant ainsi l'une des lignes directrices de sa politique touristique à travers le soutien actif au tourisme fluvial.

Cette stratégie a été étendue, depuis la fusion des régions en 2016, au territoire de la Franche-Comté. Elle s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de l'itinérance touristique qui a été adopté par la Région le 16 novembre 2020 dont l'objectif est de faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable.

Sur le Contrat de développement fluvestre "Loire Itinérances" 2022-2027, la Région intervient en cofinancement des projets d'investissement uniquement. Au vu des chiffrages prévisionnels, le soutien de la Région pourrait s'élever à environ 3 M€ sur une durée de 5 ans.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie la présentation du rapport par la Région.

Ce contrat encadre et prévoit les actions à mettre en place, tout en engageant les partenaires à agir selon le calendrier et le plan d'action. À long terme, son objectif est de concrétiser un projet à l'échelle des structures partenaires de la démarche afin de favoriser l'engagement de la totalité des EPCI concernés.

Le CESER tient à saluer la progression de la qualité des projets de territoire et l'aspect collectif de ce document, qui s'inscrit dans le développement touristique régional. Nous soulignons particulièrement la coordination des EPCI, organisée par la Région, et la préoccupation de renforcer les équipements le long du linéaire.

Le montage financier nous semble judicieusement construit.

Le CESER relève l'attention, plusieurs fois mentionnée dans ce rapport, portée au respect de la ressource (eau) et de l'environnement.

Côté ressource, le rapport évoque bien la question de la viabilité de la navigation, sur laquelle il est difficile d'avoir prise, la Loire étant un fleuve sauvage, au cours sans cesse changeant.

Le CESER formule deux recommandations :

1-Veiller aux éventuelles nuisances environnementales liées "à l'accroissement du trafic qui devrait être généré par les actions mises en place dans le cadre du contrat de canal"¹. Cette préoccupation est notamment perceptible dans le "Contrat de Canal de Roanne à Digoin - Projet touristique 2022/2026", annexé au rapport, et conduit le CESER à renouveler son message.

2-Développer le projet du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Bourgogne de réaliser une étude dans l'objectif de bâtir un plan d'actions pour la valorisation de l'ensemble inscrit dans l'action 1.1 : création d'une offre de découverte de la Réserve Naturelle du Val de Loire.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Godin, M.-C. (7 avril 2021). Avis sur le rapport 2-9 de l'Exécutif régional : Contrat de canal du Centre 2021/2025 - Charte fluviale de territoire Rives de Saône 2021/2026 (convention-cadre), CESER Bourgogne-Franche-Comté.

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La stratégie de transition énergétique 2018-2021 doit être révisée pour répondre aux nouvelles orientations du Plan de mandat 2021-2028 et pour revoir les actions et objectifs définis, en fonction des évolutions réglementaires, politiques et socio-économiques qui influent sur les politiques publiques régionales pour la période 2022-2024.

Afin de renforcer sa dimension opérationnelle il est proposé de transformer la stratégie en Feuille de route.

Cette Feuille de route fera l'objet d'une nouvelle révision pour la période 2025-2028 et sera évaluée et révisée annuellement notamment grâce à des indicateurs en cours de finalisation. Elle pourra être enrichie de nouvelles fiches en lien avec les politiques régionales en cours de construction (éco conditionnalité des aides, schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) notamment).

Cette Feuille de route repose sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

La présente feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024 présente l'ensemble de ces actions dont un certain nombre sont nouvelles ou amplifiées par rapport à la précédente stratégie. Au total, la Région propose 52 actions.

Avis du CESER

Observations générales

Le CESER souligne une feuille de route complète et ambitieuse d'une part, à travers l'implication de ses 18 directions, la prise en compte d'évaluations réalisées sur sa précédente stratégie et des préconisations établies dans le rapport de mai dernier du CESER portant sur la transition énergétique¹, et d'autre part, via sa volonté de mettre en œuvre plus d'une cinquantaine d'actions pour la transition énergétique régionale.

Le CESER salue l'identification des piliers de la transition énergétique et notamment, l'importance donnée aux actions visant à une sobriété énergétique qui représentent près de la moitié des actions.

Préconisations

Concernant l'axe 2 sur l'efficacité énergétique régionale, le CESER constate que les actions portant sur la mobilité sont pour la plupart déjà engagées. Le CESER propose que les actions sur ce domaine soient explicitées et en intègrent de nouvelles. En effet, le CESER note notamment le peu d'éléments apportés concernant la multimodalité dans les transports et le développement de l'hydrogène pour les mobilités lourdes, alors qu'il s'agit d'actions avec un fort effet levier.

Concernant la qualification de véhicule en BioGNV comme matériels roulants plus propres, à travers la fiche action numéro 34, le CESER souhaite préciser que ce type de carburant contribue à l'émission de gaz à effet de serre puisque les cultures dédiées sont généralement consommatrices d'intrants chimiques néfastes à la biodiversité par exemple. Il s'agit-là d'agrocaburant pour lequel il est important d'être vigilant sur les effets pervers liés à la réaffectation des sols induits par la production de ce carburant et ainsi, éviter d'entrer dans une démarche qui pourrait être qualifiée de "greenwashing".

(1) (2) (3) (4) Bouquet, P., Geffroy, C. (mai 2022). Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

Dans sa 3^e préconisation intitulée "Impulser un rôle d'ambassadeur auprès des citoyens"², le CESER souhaite réitérer l'importance d'initier et d'accompagner les citoyens dans une politique d'autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur pour les besoins de consommation de la famille (chauffage, eau chaude sanitaire, mobilités). Déployer des projets d'autoproduction à l'échelle des collectivités permet également de témoigner par l'exemple et de promouvoir ces réalisations.

C'est pourquoi le CESER souhaite indiquer qu'il est important de travailler sur des actions permettant aux particuliers d'installer des panneaux thermiques et/ou photovoltaïques sur leurs habitats, à l'image du projet de solarisation engagé envers les lycées. Inciter à ce type d'action et ainsi permettre le développement de petites productions à l'échelle d'un particulier, est essentiel et doit bénéficier également d'un accompagnement de la Région.

L'autoproduction d'énergie par les ménages est en soi une manière de consommer de l'énergie très locale et d'y adjoindre des comportements plus sobres.

Le CESER salue la volonté de l'exécutif régional de disposer d'indicateurs reflétant l'impact de ses actions sur le territoire et d'appliquer des modalités de révision annuelle à sa feuille de route.

Concernant l'axe 4 portant sur la gouvernance, le CESER salue la volonté de la Région d'engager les différentes directions impactées par l'enjeu de la transition énergétique et ainsi, de mettre en place une gouvernance partagée et collective comme préconisé par le CESER en mai dernier³. Néanmoins, cette transversalité ne doit pas être un frein à la bonne mise en œuvre de la feuille de route dans son ensemble. La capacité de l'exécutif régional à mobiliser dans la durée l'ensemble de ses directions est décisif.

Le CESER note 52 actions réparties entre les 4 axes de la transition énergétique, à savoir, la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de récupération, et la gouvernance. Le CESER recommande qu'une priorisation plus explicite des 52 actions puisse être indiquée dans la feuille de route qui pourrait être ancrée dans les objectifs de l'axe 4 dédié à la gouvernance.

Les objectifs doivent être adaptés et résilients face aux autres enjeux du territoire. La transition énergétique réussira si les actions menées tiennent compte des autres dimensions majeures telles que la biodiversité, le rôle de la forêt, la gestion durable des ressources, la sécurité alimentaire et la soutenabilité sociale et économique. L'évolution des stratégies devra être justifiée au regard de l'ensemble de ces enjeux⁴. Les actions régionales en faveur de la transition énergétique ne doivent pas entrer en contradiction avec les actions et objectifs menés par les autres collectivités territoriales ou l'État.

Pour conclure, le CESER félicite la Région pour le travail positif et engagé ainsi que la volonté d'agir vite sur de vastes sujets en proposant de mettre en œuvre 52 actions sur une courte durée (2022-2024).

Vote du CESER : adopté à la majorité des suffrages exprimés (68 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention).

Guy Zima, au nom de la CGT

Dans la conception que nous portons à la CGT sur la transition énergétique, nous ne souhaitons pas opposer l'individu et le collectif sur les questions de production, mais aussi d'économie. L'intelligence est partout mais la maîtrise collective des enjeux et des solutions doit être priorisée. Il est évident que les gestes du quotidien que chacun peut produire contribuent à cet objectif commun mais ne sauraient à eux seuls être l'alpha et l'oméga de toute solution. Autre point d'attention serait la labellisation des opérateurs économiques qui contribuent certes mais qui profiteront des subsides régionaux. Cela doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche vertueuse pour les artisans mais aussi pour nos concitoyens.

Tenant compte de ces réserves, la CGT votera l'avis présenté.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC

Est évoqué l'enjeu de la sobriété qui repose sur les économies d'énergies, la lutte contre les gaspillages et les surconsommations, il est cité "l'exemplarité dans la conduite de la commande publique" et sont développées quelques pistes d'actions en faveur de la sobriété énergétique menées en interne par la Région ou en direction des acteurs et partenaires du territoire. Ces orientations sont à saluer mais il est bien dommage que l'orientation ne prévale que pour la question énergétique et ne sous-tende pas toute l'action de la collectivité, en particulier dans le champ de l'économie. Petite remarque linguistique, le terme de BioGNV (bio gaz naturel pour voitures) apparaît à plusieurs reprises dans les documents, il suggère un caractère vertueux pour un carburant fortement contributeur à l'émission de Gaz à effet de serre (GES) mais qui n'a rien de bio, les cultures dédiées étant généralement consommatrices d'intrants chimiques néfastes à la biodiversité ; au mieux devrait-on parler d'agrocarburant ou d'agroGnv.

Christophe Ruffoni, au nom de la FRSEA

Je souhaite apporter une précision sur le carburant bioGNV. Cet agrocarburant (ou diester) est issu du pressage de la graine de tournesol ou colza. Une fois pressé on obtient deux produits, le tourteau et l'huile.

La filière est rentable uniquement si les deux produits sont valorisés.

Vous ne le savez pas toujours mais 100% des véhicules diesel roulent avec du diester dans leur moteur. Le diester, premier agrocarburant français, s'utilise en mélange avec votre gazole (7% environ), sans modifier la motorisation de votre véhicule. Le diester est un véritable atout pour l'environnement.

Cette énergie renouvelable permet de réduire de plus de 60% les gaz à effet de serre et de particules fines dans l'atmosphère, mais aussi de lutter contre notre dépendance énergétique (importation de carburant). Enfin, produire du diester c'est produire pour l'alimentaire. Pour chaque litre de diester, on produit 1,5 kg de tourteau non OGM, 100 % français, destiné à l'alimentation des élevages (vaches, porcs, volailles).

Suite au conflit ukrainien, le consommateur a augmenté ses achats d'huile, ce qui a provoqué une pénurie. En effet, les cadences d'emballages (1 million de bouteilles par jour) ne suivaient pas les ventes. On ne manquera pas d'huile en France, mais par contre, le prix va doubler.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr